

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 17 juin 2019 à 19h30 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère

ABSENTS :

M. Roger Sylvestre, conseiller
Mme Elaine Legault, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION :

- 3.1 Demande de PIIA et d'usage conditionnel pour un commerce de brocante au 2440 avenue Principale
- 3.2 Relance de l'appel d'offres pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable du Domaine Ouellet
- 3.3 Achat du module Territoire Mobilité de PG Solutions
- 3.4 Achat de modules pour le Skate Park de la municipalité
- 3.5 Soutien financier au Symposium de peinture de Saint-Élie-de-Caxton édition de 2019
- 3.6 Subvention de 300\$ à Marelle des aînés caxtoniens

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-06-148A

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour sans aucune modification.

Adoptée

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION :

3.1 DEMANDE DE PIIA ET D'USAGE CONDITIONNEL POUR UN COMMERCE DE BROCANTE AU 2440 AVENUE PRINCIPALE

DEMANDE DE PIIA ET USAGE CONDITIONNEL POUR UN COMMERCE DE BROCANTE AU 2440 AVENUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu une demande pour permettre l'utilisation d'un bâtiment (garage) faisant partie de l'immeuble situé au 2440 de l'avenue Principale afin d'y aménager un commerce de brocante pour y vendre des antiquités et des objets usagés;

ATTENDU QUE cette activité n'est pas autorisée à la grille de spécification de l'immeuble où est projeté l'aménagement dudit commerce de brocante;

ATTENDU QUE le projet de brocante se trouve dans une zone où l'usage commercial est permis et qu'un usage conditionnel peut être accordé;

ATTENDU QUE le projet est également soumis à l'application des règles du PIIA de cette zone en matière d'affichage;

ATTENDU QUE l'enseigne du commerce est conforme aux règles du PIIA de la zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de permettre l'usage conditionnel et d'autoriser l'enseigne, tout en suggérant au demandeur d'aménager la façade de son commerce de manière à ce qu'il s'intègre harmonieusement au bâtiment principal du 2440 avenue Principale.

RÉSOLUTION 2019-06-149

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Francine Buisson
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER l'usage conditionnel du garage du 2440 avenue Principale pour en faire un commerce de brocante, d'autoriser l'enseigne dudit commerce et de suggérer au demandeur d'aménager la façade de son commerce de manière à ce qu'il s'intègre harmonieusement au bâtiment principal du 2440 avenue Principale.

Adoptée

3.2 RELANCE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET

RELANCE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé à un appel d'offres pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable du Domaine Ouellet qui avait pour échéance le 10 juin 2019;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune soumission pour cet appel d'offres;

ATTENDU QUE le financement de ces travaux provient des sommes disponibles provenant du programme TECQ 2014-2018 et que la date limite pour utiliser l'argent disponible de ce programme est le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont nécessaires pour que les résidents du Domaine Ouellet soient alimentés en eau potable.

RÉSOLUTION 2019-06-150

Sur proposition madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christina Béland
et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE RELANCER à court terme l'appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Adoptée

3.3 ACHAT DU MODULE TERRITOIRE MOBILITÉ DE PG SOLUTIONS

ACHAT DU MODULE TERRITOIRE MOBILITÉ DE PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pour but d'accroître l'efficacité de son service d'inspection et de fournir à son personnel des outils de travail adapté à leurs besoins;

ATTENDU QUE l'acquisition du module Territoire Mobilité permet de réaliser des économies de temps pour les inspections de toutes sortes et de procéder directement sur le terrain à l'archivage électronique des informations recueillies lors des inspections;

ATTENDU QUE le module permet également d'assurer le suivi efficace des travaux de voirie.

RÉSOLUTION 2019-06-151

Sur proposition madame Christina Béland appuyé par madame Lucie Hamelin
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACQUÉRIR le module Territoire Mobilité de PG Solutions, comprenant la licence d'utilisation, la formation, l'activation du module, le programme de soutien technique et l'hébergement, au montant de 3 465\$ plus taxes.

Adoptée

3.4 ACHAT DE MODULES POUR LE SKATE PARK DE LA MUNICIPALITÉ

ACHAT DE MODULES POUR LE SKATE PARK

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a inscrit au budget d'immobilisations de 2019 un montant de 10 000\$ pour l'installation de modules au skate park;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 2 000\$ de la Caisse Desjardins et que l'évènement Saint-Élie-de-Crampon organisé par monsieur Késy Gélinas en 2017 a permis d'amasser un peu plus de 2 700 \$ pour le financement de l'aménagement du skate park municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission pour la fabrication et l'installation de quatre modules de Papillon Skate Park Inc.

RÉSOLUTION 2019-06-152

Sur proposition madame Francine Buisson appuyé par madame Christina Béland
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER l'achat des quatre modules selon la soumission de Papillon Skate Park Inc. au montant de 15 000\$ plus taxes.

Adoptée

3.5 SOUTIEN FINANCIER AU SYMPOSIUM DE PEINTURE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON ÉDITION DE 2019

SOUTIEN FINANCIER AU SYMPOSIUM DE PEINTURE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON ÉDITION DE 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton organise annuellement un symposium de peinture.

ATTENDU QUE le symposium pour l'année 2018-2019 se tiendra les 31 août et 1^{er} septembre;

ATTENDU QUE les frais engagés pour la tenue du symposium sont remboursés à même les revenus qu'il génère.

ATTENDU QUE des frais doivent être engagés avant la tenue du symposium;

ATTENDU QUE ces dépenses sont déjà prévues au budget de la municipalité pour l'année 2019;

ATTENDU QUE la tenue du symposium s'inscrit dans les orientations de la politique culturelle de la municipalité.

RÉSOLUTION 2019-06-153

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Charline Plante
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER des dépenses pour un montant de 810\$ pour la préparation de l'édition de 2019 du Symposium de peinture de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

3.6 SUBVENTION DE 300\$ À MARELLE DES AÎNÉS CAXTONIENS

Madame Francine Buisson, conseillère se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

SUBVENTION DE 300 \$ À MARELLE DES AÎNÉS CAXTONIENS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a mis en place une politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus pour l'année 2019;

ATTENDU QUE la Marelle des aînés Caxtoniens a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de cette politique;

ATTENDU QUE ce nouvel organisme remplace l'OBNL La Ligue de Marelle de Saint-Élie-de-Caxton.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté sa première politique culturelle le 11 mars 2019 (résolution 2019-03-070);

ATTENDU QUE la demande de Marelle des aînés Caxtoniens s'inscrit dans les orientations de cette politique.

RÉSOLUTION 2019-06-154

Sur proposition madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christina Béland
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER une subvention de 300 \$ à la Marelle des aînés Caxtoniens.

Adoptée

Madame Francine Buisson réintègre son siège.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune présence du public.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 19h40.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général, secrétaire-trésorier